AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER L'USAGE RÉCRÉATIF D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE (YOGA, PILATES, REFORMER, MÉDITATION) AU 821, RUE SHEFFORD, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) (DOSSIER 2025-30141)

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

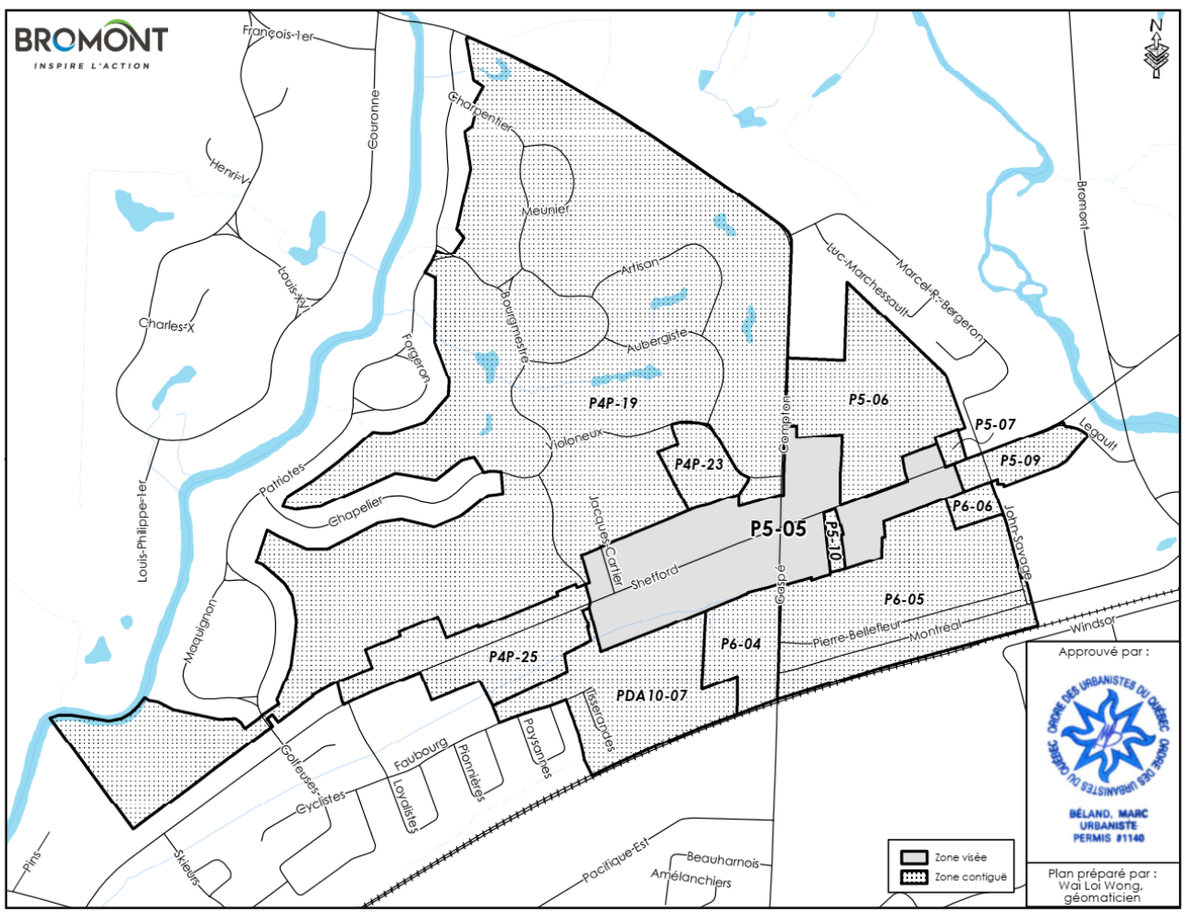
Qu'à sa séance ordinaire tenue le 17 novembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le premier projet de résolution visant à autoriser l'usage récréatif d'un bâtiment accessoire (yoga, pilates, reformer, méditation) au 821, rue Shefford, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), dossier 2025-30141.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le mardi 2 décembre 2025, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bromont.

Ce premier projet de résolution a pour objet d'autoriser l'utilisation à des fins récréatives du bâtiment accessoire sis au 821, rue Shefford, afin d'y permettre la tenue d'activités physiques légères, telles que le yoga, le pilates (incluant l'appareil reformer) et la méditation.

Le premier projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Cet établissement est situé dans la zone P5-05 du Vieux Bromont. Le plan ci-dessous illustre la zone où est situé cet établissement ainsi que les zones contiguës.



Qu'au cours de la présente assemblée publique, la mairesse, ou le membre du conseil qu'elle désigne, présentera le premier projet de résolution, en exposera les effets en cas d'adoption et entendra toute personne souhaitant s'exprimer à ce sujet.

Des copies du projet de résolution sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 12 h le vendredi, ou sur le site web de la Ville sous cet avis public.

Donné à Bromont, ce 20e jour du mois de novembre 2025.

Le greffier,

Bernard Caouette, avocat